

AVIS

Réf. : AT.18.4.AV

Date d'approbation : 26/01/2018

Renouvellement d'une activité de préparation, de conditionnement, de stockage et d'expédition de produits divers destinés aux secteurs de l'industrie automobile, industriel et du bricolage ainsi que la régularisation urbanistique de divers dépôts de Sadaps Bardahl additives & lubricants S.A. à Blandain (TOURNAI)

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- Type de demande : Permis unique
- Rubriques : 24.66.02/63.12.09.02.03/63.12.09.03.03/63.12.09.04.03
63.12.09.05.03
- Demandeur : Sadaps Bardahl s.a.
- Auteur de l'étude : ABV Environment
- Autorités compétentes : Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- Référence légale : Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- Date de réception du dossier : 4/12/2017
- Délai de remise d'avis : 60 jours
- Portée de l'avis :
 - Qualité de l'étude d'incidence sur l'environnement
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er, §1er, alinéa 2 du CoDT
- Audition : 9/01/2018

Projet :

- Localisation : Blandain - Parc d'activités économique Tournai Ouest 2
- Situation au plan de secteur : Zone d'activité économique industrielle
- Catégorie : 5 - Processus industriels de transformation de matières

Brève description du projet et de son contexte :

Renouvellement d'une activité de préparation, conditionnement, stockage et expédition de produits divers destinés au marché de l'automobile, de l'industrie et du bricolage (additifs, lubrifiants, adhésifs, produits d'entretien pour les mécaniques...) ainsi que la régularisation urbanistique de dépôts et installations divers. Les terrains du demandeur sont situés au sein du parc d'activité économique de Tournai Ouest 2, de part et d'autre de la rue du Mont des Carliers.

1. AVIS

1.1. Avis sur l'opportunité du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle relève que le projet, localisé au sein d'une zone d'activité économique industrielle, prévoit le maintien d'une activité existante. Celle-ci présente un bon ratio emplois/hectare et sa localisation est conforme au plan de secteur et aux documents d'orientation locaux (Schéma de développement communal et Schéma d'orientation local).

Le Pôle constate également que le charroi, exclusivement par camions, lié à l'activité, est adapté aux quantités et à la zone de chalandise concernée (quantités et zone de chalandise relativement réduite).

Etant donné le contexte géologique de la zone, le Pôle appuie la mise en place d'une installation d'épuration individuelle et d'un bassin d'orage. Il insiste également pour que le demandeur prenne les mesures suffisantes de suivi environnemental, telles que recommandées par l'étude d'incidences, en particulier, en matières de rejets d'eaux.

1.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Il estime que le document est clair et complet.



Samuël SAELENS
Président